

AVANT LE DÉPART

Préparer son budget

Il faut compter un budget moyen d'environ 950€/mois pour vivre à Lyon ou à Annecy.

Logement à Lyon et Annecy

Annonces et offres de logement : <https://www.ucl.fr/vie-etudiante/vie-pratique/se-loger/>.

Assurance habitation

En France, il est obligatoire d'avoir une assurance habitation. Elle assure le logement contre les risques tels que : incendie, dégâts des eaux, vol/cambriolage etc. L'assurance habitation vous sera demandée par le bailleur/propriétaire avant d'emménager. Pas d'assurance habitation, pas de clés ! Il existe de nombreuses compagnies d'assurance, à vous de comparer les offres. L'UCLy ne dispose pas de partenariat.

Liste non-exhaustive de compagnies d'assurance:

MAE : <https://www.mae.fr/contrats/assurance-habitation>

ADH : <https://www.assurances-etudiants.com>

SMERRA : <https://smerra.fr/4-assurances/7-assurance-logement>

YVON : <https://yvon.eu/assurance-logement/>

Garanties de responsabilité civile

Locative/habitation : elle est obligatoire lorsque vous êtes locataire. Elle sert à réparer les dommages involontaires que vous avez causé chez une autre personne. Par exemple, vous inondez l'appartement en dessous du vôtre.

Cette garantie est souvent incluse avec l'assurance habitation (vérifier votre contrat d'assurance habitation).

Privée : cette garantie sert à réparer les dommages involontaires que vous avez commis sur une autre personne : Par exemple, vous avez blessé quelqu'un dans un accident et ou abimé le téléphone d'une autre personne.

A l'UCLy, vous payez une garantie responsabilité civile pour réparer les dommages involontaires causés à l'université. Par exemple : vous avez abimé du matériel. Cela ne vous couvre donc pas en dehors de l'UCLy.

Cette garantie peut être incluse avec votre assurance habitation (vérifier votre contrat d'assurance).

Garant financier / Caution pour votre logement

C'est la personne/l'institution qui s'engage à payer vos dettes si vous ne payez pas votre loyer.

Si vous avez entre 18 et 30 ans, vous pouvez bénéficier de la garantie VISALE de l'État (gratuit).

Informations : <https://www.ucl.fr/vie-etudiante/vie-pratique/se-loger/offres-logement-pour-etudiants-ucl/la-garantie-visale/>.

AVANT LE DÉPART

Santé

Étudiant européen : demandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie à votre organisme de protection sociale au moins 1 mois avant votre départ.

Étudiant non-européen : à votre arrivée en France, vous devrez vous inscrire à l'Assurance Maladie. C'est obligatoire et gratuit.

Comme cette démarche peut prendre 2 à 3 mois, nous vous conseillons de souscrire à une assurance pour couvrir vos frais de santé pendant les 2 à 3 premiers mois de votre séjour en France.

Inscription, emploi du temps et examens

Contactez le coordinateur de la faculté (droit, psychologie etc.) dans laquelle vous êtes inscrit.e.

Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS) "Étudiant"

Consulter la page dédiée: <https://www.ucl.fr/international/international-student-desk/etre-en-regle/visas-et-titres-de-sejour/avant-votre-sejour-en-france/>.

Documents à apporter (originaux et photocopies)

- Carte d'identité / Passeport
- Acte de naissance avec filiation + traduction officielle en français si non-européen
- Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) / Assurance maladie privée pour les 1ers mois de séjour
- Informations et documents médicaux importants
- Lettre d'acceptation / Certificat de scolarité à l'UCLY
- Permis de conduire

Service des Relations Internationales

A chaque début de semestre (Septembre/Janvier), le Service des Relations Internationales organise des événements pour vous souhaiter la bienvenue.

Informations : <https://www.ucl.fr/international/accueil-des-etudiants-internationaux/welcome-week/>

Contact : ri@univ-catholyon.fr.

Facebook & Instagram : @internationalstudentsofucl

Attention: Le Service des Relations Internationales sera fermé du 26 juillet au 18 Août 2024